

Tendance

Quand la flambée des prix change nos habitudes alimentaires



Dans les marchés, certains ménages gabonais doivent se résoudre à acheter de petits tas de poisson frais...



...ou fumé...

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

Du fait de la tendance haussière observée depuis la fin des années 1990 sur les prix des denrées de consommation courante, de nombreux ménages gabonais doivent revoir aujourd'hui leur mode de vie. Se tournant de plus en plus vers de nouveaux aliments. Même les mesures gouvernementales visant à soulager le panier de la ménagère ne produisent pas l'effet suffisant pour sédentariser les consommateurs.

LE hasard a voulu que nous nous retrouvions, ce jour-là, au rond-point de Nkembo. Ce samedi 1er avril 2017. Il est 9 heures. Les grands espaces commerciaux de ce quartier du deuxième arrondissement de Libreville grouillent de monde. Une foultitude composée essentiellement de femmes. Nous sommes en période de fin du mois. A l'intérieur des magasins, des femmes font leurs emplettes. La majorité devant les grands congélateurs et autres chambres froides où sont stockés divers produits surgelés : "Je veux un

carton de cous de dindon", crie l'une d'elles. "Cinq kilos de pattes de poule pour moi", lance une autre. "Servez-moi un sac de riz parfumé de 25 kilos", poursuit une troisième. "Ajoutez-moi, s'il vous plaît, 10 kilos d'ailes de poule dures", crie une quatrième. Autant de commandes passées, de manière saccadée, par la clientèle de ces magasins. Puis, la curiosité nous pousse à lorgner dans les paniers de ces dames qui, pour la plupart, sont des femmes au foyer et mères de familles nombreuses. Nous cherchons alors à comprendre leur intérêt pour ces aliments surgelés et importés. Dans leurs réponses, plusieurs d'entre elles invoquent la cherté de la vie et les capacités financières de leurs foyers : «Par rapport aux années 90, le kilogramme de poisson a triplé, idem pour celui de viande de ragoût ou de queue. Je n'ai pas d'autre choix, avec ce que me donne mon mari, que d'acheter ce qui est moins cher pour pouvoir tenir jusqu'à la fin du mois», confie Simone, une dame de 32 ans.

«Autrefois, je pouvais, deux fois par mois, proposer du porc-épic à ma petite famille. Mais je ne peux plus le faire aujourd'hui, parce que

ce gibier est maintenant vendu à 25 000 francs. Il en est de même pour le tas ou le régime de banane qui a augmenté. Ce que mon époux et moi consacrons pour les besoins alimentaires de notre maison ne nous permet plus ce genre de plaisirs», ajoute Florence, la cinquantaine révolue.

Ces témoignages montrent à quel point la flambée des prix observée ces dernières années, mais aussi l'introduction sur le marché de nouveaux produits, ont influé sur les habitudes alimentaires des ménages gabonais. Impossible désormais de s'alimenter comme autrefois, avant les années 2000.

RESTRICTION. C'est dorénavant la restriction dans de nombreux foyers. Surtout ceux à revenus moyens ou faibles. Au point où le riz est devenu leur aliment de base. Au point aussi où le gésier, le cou de dinde, les pattes de poule ou de porc s'invitent désormais dans l'assiette du Gabonais.

Même restriction chez ceux qui souhaitent s'offrir une grillade. Le coût du poisson braisé a aussi grimpé : «Il est possible de trouver un poisson braisé à 1 800 francs, mais avec la

certitude qu'il pourrait ne pas être de bonne qualité. Il faut entre 4 000 francs pour le poisson frais», se désole Christophe, qui avoue qu'il y a bien longtemps qu'il ne s'est plus offert ce plaisir en famille.

Pour justifier ces nouveaux coûts, les opérateurs économiques de cette filière évoquent, bien entendu, les prix pratiqués dans les centres d'achat. Une réalité qui sape les efforts du gouvernement de baisser les prix des denrées alimentaires de consommation courante.

L'on se souvient, en effet, qu'en 2012, dans la recherche des solutions au bénéfice des ménages gabonais, le gouvernement avait pris deux importantes mesures. La première concernait le plafonnement, en août de cette année-là, des prix d'une liste de produits identifiés comme étant de consommation courante. Cela s'est traduit par la prise de deux arrêtés ministériels instituant un régime de liberté contrôlée des prix pour les produits importés et les produits locaux, conformément à la législation.

En effet, dans le cadre de l'économie libérale qui caractérise le Gabon, la loi

n°14/98 du 23 juillet 1998 fixant le régime de la concurrence en République gabonaise consacre, en son article 4, le principe de la liberté des prix et des échanges. Cet article prévoit aussi des exceptions à ce principe en indiquant : «Sous réserve de la réglementation en vigueur, sont libres par le jeu de la concurrence les prix des biens et services, les importations et les exportations. Toutefois, le gouvernement peut, en tant que de besoin, réglementer les prix des biens et services, notamment lorsque la concurrence par les prix est faussée dans les secteurs où se sont constitués des monopoles ou qui sont soumis à une réglementation particulière des prix.»

Conscient que l'évolution des prix des produits alimentaires était dangereusement erratique, et dans sa mission de protection des intérêts des consommateurs, le gouvernement s'est appuyé sur cette disposition pour instaurer un régime de liberté contrôlée des prix. Ce régime d'exception n'a pas de limitation de durée dans la loi susmentionnée, car la limitation à six mois renouvelable une fois relève de la pratique internationale re-

lative aux principes généraux du droit de la concurrence.

MESURES INEFFICACES. Ensuite, lors du conseil des ministres du 6 septembre 2012, le gouvernement avait opté pour la suspension, pour une période limitée, des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur neuf familles de produits (viandes, volailles, poissons, conserves de poisson, produits laitiers, fruits et légumes, légumes en boîte, pâtes alimentaires et riz). Ce dispositif a été complété par la signature d'un protocole d'accord avec les opérateurs économiques et les associations de consommateurs, afin de permettre, dans un cadre de coopération, une meilleure opérationnalité des mesures gouvernementales.

Malheureusement, toutes ces mesures n'ont pas produit l'effet escompté. Au contraire, elles se sont avérées inefficaces. Tout comme l'augmentation des salaires des fonctionnaires décidée par le gouvernement, dans le cadre du Nouveau système de rémunération des agents publics.



...Les pattes de poules...



...et les cous de dinde s'invitent désormais dans nos assiettes.